



Confédération Française Démocratique du Travail

Syndicat Santé-Sociaux du Doubs

4 rue L. De Vinci ~ 25000 BESANÇON

tél. : 03.81.25.30.15 ~ fax : 03.81.25.30.01

@-mail : syndicat-25@sante-sociaux.cfdt.fr

Communiqué de presse
POLYCLINIQUE DE FRANCHE-COMTE
Les soignants sont abasourdis !

Le groupe Mutualité Française du Doubs (MFD) assure la direction de la polyclinique de Franche-Comté depuis son origine. Et depuis janvier 2008, la Mutualité a repris l'ensemble des parts de cette clinique de Besançon.

Depuis quelques mois des discussions ont lieu autour de la renégociation des accords existants. Pour la CFDT, ces débats n'ont pas permis des avancées suffisantes et équilibrées pour l'ensemble du personnel. Les propositions de la MFD ne maintiennent pas au moins l'équivalent des avantages existants dans le précédent accord.

La CFDT ne peut accepter que le groupe Mutualité Française du Doubs diminue les avantages existants pour les personnels soignants, ceci dans un climat de dégradation des conditions de travail.

Depuis des années, la CFDT dénonce la politique en place des bas salaires à la polyclinique de Franche Comté. Dans ses différentes entités, la MFD applique 4 conventions collectives différentes, celle de la polyclinique (CCU) est la plus défavorable de toutes. Cette convention collective est tellement basse qu'elle a recours à une régularisation annuelle (RAG) qui garantit les minima sociaux pour les basses catégories.

La MFD escamote le débat sur les salaires en attribuant une prime annuelle de 200€ brut par an (160 pour les CDD) pour compenser les temps d'habillage et de déshabillage.

Cette prime est sans garantie de revalorisation dans le temps. Et elle se substitue à une convention qui attribuait 4 jours de congés supplémentaires pour l'habillage/déshabillage.

Par ailleurs, la MFD applique la modulation du temps de travail à tous les salariés, cette mesure met en péril la continuité des soins et permet à l'employeur de disposer du personnel en modifiant les rythmes de travail à moins de 7 jours et en fonction de l'activité médicale de la clinique.

Le personnel devra être disponible sans compensation et subira des changements intempestifs de rythme ou de service générant du stress, de la fatigue et une vie de famille sans cesse bouleversée. Ces conditions de vie au travail pourraient avoir aussi des répercussions sur la qualité de la prise en charge des patients et donc de la qualité des soins.

La CFDT déplore un dialogue social difficile avec les instances représentatives du personnel de la Mutualité Française du Doubs car les Ressources humaines avaient déjà appliqué ces mesures 2 mois avant la présentation de ces accords pour signature.

En résumé la MFD propose:

- 200 euros brut d'habillage, au prorata du temps de travail (160€ pour les CDD)
- une augmentation de la prime annuelle qui passe à 75% du salaire mensuel
- +0.8 % sur les salaires (en août 2008) qui n'est que l'application d'une mesure nationale
- + 0,1 point sur les primes de dimanche pour les basses catégories
- suppression des 4 jours de congés / an pour les soignants

Cela ne saurait compenser la dérèglementation du travail telle que veut l'imposer le groupe MFD, qui se donne à travers ces nouvelles mesures, la possibilité de disposer des congés annuels des soignants au jour le jour en fonction de l'activité des médecins.

Les nouveaux accords permettent à l'employeur de moduler l'activité des soignants jusqu'à 48 heures/semaine de nuit comme de jour, sans heures supplémentaires et de régulariser les heures de travail qui n'auront pas été effectuées au cours de l'année par des prélèvements sur le salaire de décembre.

Pour toutes ces raisons, le Syndicat CFDT Santé sociaux du Doubs dépose un préavis de grève du **mercredi 18 mars à 20 heures au vendredi 20 mars à 8 heures** à la Polyclinique de Franche Comté.

Aussi, par respect envers les patients qui leur sont confiés, et afin d'éviter à ceux-ci les désagréments qui pourraient s'en suivre, les personnels de la polyclinique de Franche Comté choisissent d'informer les responsables de l'établissement de ce mouvement de grève alors qu'ils n'y sont pas tenus.

Enfin, La CFDT déplore que le groupe Mutualité Française du Doubs porteuse de valeurs de solidarité n'applique pas à tout son personnel ses propres principes de progrès social.

Contact CFDT : **Françoise ROLLET** : 06 83 04 59 96 ; **Vincent MAUBERT** : 06 85 67 34 58 ;
Didier MARCHAL : 03 81 25 30 15